

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition de la société populaire de Belfort se plaignant de l'exiguité de son cimetière en période d'épidémie, en annexe de la séance du 28 pluviôse an II (16 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition de la société populaire de Belfort se plaignant de l'exiguité de son cimetière en période d'épidémie, en annexe de la séance du 28 pluviôse an II (16 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 133;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31882_t1_0133_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

cet ennemi d'un autre genre étant moins redoutable, nous voulons dire, la contagion qui pourroit naître et remplacer ou même accompagner l'horrible fléau dans la guerre, viendra échouer contre la sagesse de la loi que la Société provoque et que vous allez porter pour empêcher ses germes de se développer, et contre la fermeté que vous ferez apporter à son exécution.»

GÉRARD (*présid.*), ANTONIN, GALLET (*secrét.*),
VILQUIN, MOGE, GEORGES.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

VII

[*Honoré Blache, au présid. de la Conv. Paris, 14 pluv. II*] (2)

« Citoyen président,

Détenu depuis 44 jours à la maison de la Bourbe par l'acte le plus arbitraire, pour avoir fait un rapport dont l'avait chargé l'assemblée générale de la section de la Réunion, le citoyen Blache, cordonnier par état et commissaire, lui sixième pour la vérification de la mauvaise four-
niture de souliers pour l'armée révolutionnaire de la dite section, fut arrêté parce que dans les prévaricateurs étoient plusieurs membres du Comité de surveillance de la même section. Les pièces relatives à cette affaire sont déposées au Comité de sûreté générale; les citoyens Panis et Billaud de Varenne en sont instruits. Blache im-

(1) Reçue le 18 pluv. La mention marginale est signée Jay mais n'est pas datée.

(2) F^o 4601, pl. 10, p. 16, 17.

patient de ne pouvoir faire parvenir une pétition à la barre de la Convention à cause de la multiplicité des pétitionnaires des départements et languissant dans les fers sans fortune, sa femme n'existant que de son travail, réclame la justice de la Convention, soit en le faisant paraître avec les prévaricateurs au Tribunal révolutionnaire ou partout où la Convention le jugera à propos; il demande la justice la plus prompte et l'espère du Sénat auguste qui préside au bonheur des français.»

BLACHE.

[*Blache au C. de S. G. Maison de la Bourbe, 28 pluv. II*]

« Citoyens représentants,

Blache, cordonnier par état et rapporteur dans une commission que lui avoit donné la section de la Réunion relativement aux mauvaises fournitures de souliers pour l'armée révolutionnaire de la même section, vient de présenter une pétition à la Convention nationale qui a été renvoyée au Comité des Marchés; ce même Comité ne peut faire aucun rapport s'il n'a les pièces qui ont été déposées au Comité de sûreté générale par les ordres du représentant Billaud de Varenne. Blache supplie le Comité de sûreté générale de faire passer ces pièces au Comité des marchés pour accélérer la punition des prévaricateurs et lui faire rendre la liberté si nécessaire au soutien de sa femme. Son profond respect égalera son immortelle reconnaissance. Salut et fraternité.»

BLACHE.

Renvoyé au comité de sûreté générale par celui des pétitions (1).

(1) Mention marginale datée du 28 pluv. et signée Jay.